

Pionnières du féminisme et du syndicalisme : Léa Roback et Madeleine Parent

Dossier thématique réalisé par la Cinémathèque québécoise, en collaboration avec le RÉQEF, 2023.

Ces transcriptions sont tirées des chutes de tournage du film *Madeleine Parent, tisserande de solidarité* (2002), réalisé par Sophie Bissonnette.

UNE RETRAITE ACTIVE ET SOLIDAIRE (1983-1999)

Développer les solidarités à l'ère de la mondialisation (1999)

Sophie Bissonnette : Et vous revenez après, au Québec...

Madeleine Parent : Je suis revenue. Oui.

SB : pour... je ne voudrais pas dire pour prendre votre retraite parce qu'on vous a vu partout depuis que vous êtes revenue au Québec. Parlez-nous de votre retour au Québec et de ce qui vous a intéressé depuis que vous êtes revenue au Québec.

MP : Quand Kent est mort, j'avais 59 ans et j'ai pensé à ce que j'allais faire et avec une génération plus jeune qui était là qui faisait du bon travail. Je leur ai dit : « Eh bien, là, je vais partir à 65 ans, il reste cinq ans et demi. Et si les membres sont toujours d'accord, vous prenez la relève ». Et c'est ce qui est arrivé. Et j'avais bien hâte de revenir au Québec. C'est ce que j'ai fait. Et j'ai commencé assez tôt, après 1983, à travailler avec le mouvement des femmes. J'ai été élue la représentante du Comité canadien d'action pour le Québec au Conseil d'administration et nous avons mené un certain nombre de campagnes. On a fait du recrutement et dans toute cette période, ma première préoccupation était de développer des liens entre le mouvement des femmes au Québec, que la FFQ, la Fédération des femmes du Québec représentait, en gros, et la Coalition des femmes dans le reste du Canada. Et de développer des solidarités pour qu'on agisse ensemble, face au gouvernement fédéral. Ça n'a pas toujours été facile, il y a eu de graves malentendus, de grandes difficultés, mais c'est le travail que je m'étais donné et auquel je m'attache encore. Il faut dire que tant qu'on pourra pas avoir de grandes manifestations sur la Colline à Ottawa, de femmes et du Québec et du reste du Canada, on a encore des efforts à faire pour arriver là. Pour se faire respecter par le gouvernement fédéral.

Il y a eu aussi, aussitôt après mon retour, la formation de Solidarité populaire Québec, qui existe encore et toujours et qui fait un bon travail, mais qui devrait être renforcée. C'est une coalition des groupes communautaires et des syndicats. Et, pour un temps, les syndicats, c'était les syndicats des grandes centrales. Mais comme Solidarité populaire Québec reçoit aussi des groupes communautaires, il y avait aucune bonne raison pour laquelle les syndicats indépendants ne feraient pas partie non plus. Et maintenant, ils sont pas tous, mais un certain nombre, et un nombre significatif, dans Solidarité Populaire Québec. Parce que moi, j'y ai participé longtemps sur le Comité de Solidarité populaire Québec. Et il y a assez régulièrement une tension entre les centrales syndicales, d'une part, et les groupes

populaires. Parce que les centrales syndicales ont, avec tous leurs problèmes quand même, des membres stables et un revenu considérable en comparaison de tous les autres groupes. Et il y a de ces tensions alors qu'ils veulent pas partager leurs décisions avec des groupes moins forts et moins riches. Et avec le crédit auprès du public qu'a la Fédération des femmes du Québec, qui s'associe dans cette coalition, et qui est avec les groupes populaires, ça veut dire que le mouvement prend un peu plus d'importance et qu'il reflète mieux les besoins et les revendications des groupes populaires. Ça aussi était bon pour les syndicats indépendants. Rappelons que la FIQ est un syndicat indépendant. Rappelons que le syndicat des employés du gouvernement du Québec est un indépendant. Que le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec est un indépendant et il y en a d'autres, mais c'est parmi les plus importants. Et eux aussi étaient un peu mis à l'écart par les centrales. Et moi je tiens la FTQ responsable de ça. Mais une fois Solidarité populaire formée, les indépendants sont les bienvenus autant que d'autres et avec la FFQ, et son grand crédit populaire, ils ont voix au chapitre de la coalition, enfin. Et je pense que ça promet.

Je suis convaincue que nous aurons un impact vraiment sérieux sur les politiques de nos gouvernements quand la coalition et des syndiqués et des personnes des groupes populaires, les groupes anti-pauvreté, les groupes de femmes, les groupes qui luttent pour un logement modeste, mais sain, les groupes qui luttent pour des soins de santé, et le reste, et le reste. C'est une telle coalition bien vivante qui va réussir à avoir un impact réel sur le gouvernement. Et on n'est pas arrivés là, mais je pense que le mouvement de coalition existe, il est solide. Et quant à la deuxième conférence du sommet, convoquée par le gouvernement actuel, la Fédération des femmes du Québec et certains groupes populaires ont quitté le sommet en protestation parce qu'au premier sommet, ils avaient pas eu ce qu'ils voulaient. Et le gouvernement parlait de partenariat sans vraiment accepter comme partenaire du gouvernement les groupes populaires et les syndicats, mais seulement les gros patrons. Il était temps de dire la vérité et d'exposer ce qui allait mal là-dedans. Je pense que c'était un pas. Je pense que la marche des femmes contre la pauvreté de 95, où les femmes ont marché dans les différentes régions du Québec, pour se concerter à Québec devant la législature, en passant dans les différentes régions, elles ont pris contact, elles ont fait appel, elles ont fait comprendre aux femmes, là-bas, partout, qu'on les voulait, qu'elles étaient importantes au travail organisé pour gagner plus de justice au Canada. C'était un pas important. Et maintenant, avec les projets de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et contre la violence faite aux femmes, c'est un défi énorme. Mais si nous réussissons à ce que, comme il est prévu, la première partie de cette marche des femmes en 2000, de travailler dans nos régions ici au Québec, d'alerter, d'amener à participer beaucoup, beaucoup de femmes, elles se sentiront parties de ce mouvement jusqu'à la fin de l'année et après. C'est ce qu'il faut faire. Il y a un autre défi, c'est d'assurer une participation et une solidarité avec les femmes du Canada anglais aussi pour les mêmes objectifs.

SB : C'est un défi. J'imagine que vous faites référence à la question nationale qui crée soudain des tensions à l'intérieur des mouvements de coalition. Pouvez-vous nous parler un peu de ça de comment, quel rôle vous jouez et comment vous voyez ça ?

MP : Il faut dire que le gouvernement fédéral fait tout en son pouvoir pour diviser les gens, pour voir à ce que les gens du Québec et les gens du reste du Canada se méfient les uns les autres. Parce qu'au gouvernement fédéral, on se rend compte que si nous étions unis dans nos revendications, le gouvernement serait obligé de céder. Et c'est un malheur que de grandes sections du public se laissent prendre à ces attaques contre les gens du Québec, et des fois les gens du Québec contre des Anglo d'ailleurs, ou contre des

minorités. Le droit des peuples à l'autodétermination fait partie de la déclaration des Nations Unies, que notre pays a acceptée. C'est un droit qu'il faut respecter. Que nous nous inscrivions ou non, c'est notre affaire. Mais le droit doit être respecté. Et nous allons seulement gagner le respect de ce droit-là, peu importe que nous déclarions la souveraineté ou non, si nous réussissons à travailler avec les minorités et avec les gens du reste du Canada, et que eux viennent à travailler avec nous, dans nos revendications communes. C'est compliqué, mais il faut que ça se fasse. Et aujourd'hui, à l'ère de la mondialisation des échanges, cette partie du travail, de l'effort, de développer des alliances et des solidarités, est importante et il faut qu'il y ait un autre aspect de tout ça, c'est à dire qu'avec des compagnies internationales qui s'installent ici, qui exploitent nos gens, qui ferment de nos usines, qui installent des usines au Mexique ou ailleurs, pour exploiter les gens davantage, on a tous un intérêt commun à lutter ensemble.

Les travailleurs, les travailleuses, les pauvres, les femmes de nos différents pays, contre ces multinationales et pour obliger nos gouvernements à remplir leurs responsabilités, leurs engagements envers la population. Il faut qu'on ait l'accès à tous les services de santé nécessaires et que ce soit gratuit. Et on est en train maintenant... d'abord, on a coupé, on a coupé, on a coupé dans les services, avec le faux argument de la dette. Maintenant que notre gouvernement et à Ottawa et celui au Québec, accumule un surplus à chaque année, ils n'ont pas d'excuses pour ne pas nous donner les services de santé, les services d'éducation, les services sociaux qu'il nous faut. Mais ils le feront seulement si on est unis pour combattre, pour les réclamer, tous ces services-là. En coalition chez nous et en solidarité avec le reste du Canada et à l'échelle mondiale, c'est la même chose. C'est plus compliqué maintenant qu'il faut faire quelque chose à l'échelle mondiale. Ça va être plus long. Mais les intérêts communs sont là. Il s'agit d'aider les gens à prendre conscience des intérêts communs pour qu'on s'unisse, pour ces objectifs-là qui sont les objectifs vraiment de tout le monde. Et il faut se rendre compte aussi que le défi d'organiser à l'échelle mondiale, n'est pas un défi impossible à surmonter. Mais il faut surtout s'organiser ici, voir à ce que nos coalitions populaires et syndicales soient plus fortes, plus vivantes et agissantes, et de là, développer des solidarités avec les gens qui ont les mêmes problèmes. Ils sont encore plus pauvres pour la plupart, mais ils ont les mêmes problèmes. Et il faut voir là où on a des intérêts communs et combattre.

Et il faut aussi s'intéresser aux tueries, par exemple des peuples, aujourd'hui, dans le monde. C'était hier le Kosovo, et ce n'est pas réglé encore, mais c'est en voie de règlement. Moi je pense que ça sera jamais réglé tant que les Serbes auront pas mis à raison leur chef de gouvernement qui a initié toutes ces tueries. Au Timor de l'Est, il y a une tuerie abominable qui... le gouvernement d'Indonésie, qui a dit qu'il ferait ce que le peuple demande et qu'il respecterait le référendum. Alors quand le peuple a voté pour l'indépendance, le gouvernement se cache derrière les paramilitaires qui sont en train de tuer tous les gens sur qui ils peuvent mettre la main. Non, c'est faux, ils respectent pas leurs engagements. Et il faut les appuyer et insister pour que ces tueries cessent. Mais qui parlait du Timor de l'Est il y a un an ou deux ? Très peu de gens, seulement quelques-uns des plus renseignés et ceux qui avaient le plus de pouvoir se gardaient bien d'en parler pour ne pas éveiller le monde. Mais il faut aussi aider. Si notre syndicalisme n'est pas trop bureaucratique qu'il s'intéresse aux grands problèmes, non pas seulement des gens chez nous, mais des gens du monde, et nos groupes populaires aussi, on pourra faire quelque chose. Et changer les choses.

Un syndicalisme combatif à l'écoute de ses membres et des jeunes (1999)

Sophie Bissonnette : Vous, vous avez connu les années où le syndicalisme était un fer de lance des forces progressistes pour transformer les choses. Aujourd'hui, si on parle avec les jeunes, c'est pas la perception qu'ont les jeunes des syndicats aujourd'hui. Comment vous voyez le rôle des syndicats aujourd'hui dans ce contexte ?

Madeleine Parent : Bien, il est très important que les syndicats appuient les revendications des jeunes. D'abord pour l'accessibilité à l'éducation. C'est très, très injuste que les jeunes soient obligés de s'endetter pour se faire instruire, avant et surtout aujourd'hui. Et ils doivent, les syndicats doivent tout faire pour appuyer les demandes pour l'accès à l'éducation sans qu'ils [les étudiants] s'endettent comme ils le font aujourd'hui. Il y a aussi une législation ouvrière qui devrait être révisée pour le moment. Et dans cette législation, les jeunes demandent que les clauses « orphelin » soient mises au ban, deviennent illégales. Et il y a certains syndicats, heureusement pas tous, qui s'opposent à illégaliser la clause « orphelin ». Il s'agit ici de... du fait que de plus en plus, quand des nouvelles conventions sont signées, ce n'est pas un salaire égal même pour un travail égal – quelque chose qu'on a combattu dans les années 40 et qu'on a à peu près gagné à la fin des années 40 –, c'est-à-dire que le patron a le droit de payer un salaire moindre aux jeunes, à ceux qu'il embauche et à celles qu'il embauche, après la signature de la convention collective. À part la question d'entraînement, de probation, tout ça, où il peut y avoir des différences. Mais ça veut dire qu'un jeune qui est embauché aujourd'hui sous une convention où il n'y a pas de clause « anti-orphelin », peut être embauché et peut, toute sa vie dans cette usine ou dans cet emploi, être payé un salaire moindre qu'un plus vieux que lui dans l'usine. Et cette discrimination s'exerce non seulement contre les jeunes, mais pensez à la situation des immigrants qui arrivent dans le pays. Ils sont au même rang que les jeunes. Et ils auront des salaires orphelins pour toute leur vie dans cette entreprise. Et aussi penser à une mère qui prend... qui disons a un, deux ou trois enfants, et qui décide de rester chez elle pendant quelques années plus longtemps que ce qui lui permet la clause de congé de maternité. Et quand elle retourne, elle est aussi orpheline. Alors c'est injuste pour tous ces gens-là. Et il faut qu'il y ait que les clauses « orphelin » soient mises au point et que tout le monde ait un salaire égal, au moins pour un travail égal. À part la lutte pour un salaire égal, pour un travail d'égale valeur, qui n'est pas encore gagné, mais qui est fortement entamé.

Il y a aussi le salaire minimum. Il faut que ce salaire minimum augmente parce que les femmes et les jeunes sont ceux qui sont le plus durement frappés, pour ça. Et il faut aussi qu'il y ait une surveillance plus forte pour les petites usines, les petites bineries, là où on n'observe pas les lois, et où il faut le faire. Alors, ce sont toutes des conditions qu'on doit... des demandes qu'on doit appuyer. Et c'est les jeunes qui les demandent. Et on ne peut pas les... leur refuser la solidarité comme ça.

SB : Donc, il faudrait que les syndicats soient davantage... ce que vous dites, c'est qu'ils sont toujours aussi nécessaires, mais qu'il faudrait qu'ils soient davantage à l'écoute...

MP : À l'écoute et au respect de ces gens-là. Ce sont nos citoyens futurs. Et s'ils grandissent avec l'image d'un syndicalisme qui ne les respecte pas, qui ne s'occupe pas, ils vont dire « bien ce sont des organisations pour ramasser des cotisations puis ils se fichent de nous ».

SB : Vous semblez parler du syndicalisme plus en continuité avec l'histoire que vous avez non seulement connue, mais vécue et été un élément important du syndicalisme. Mais il y a tout un discours aujourd'hui sur le syndicalisme qu'il faut aller vers plus... davantage vers le

partenariat transformé, plus de concertation avec les employeurs. Comment, vous qui avez toute cette histoire du syndicalisme avec vous, comment vous percevez ça ?

MP : Bien, vous savez, les employeurs et les propriétaires et les actionnaires d'entreprises sont là seulement pour le profit qu'ils en tirent. S'ils n'en tirent pas suffisamment profit et qu'ils peuvent placer leur argent à plus grand profit ailleurs, ils vont fermer l'entreprise et aller placer leur argent où ça paye mieux. C'est pas des partenaires ça. Comme travailleurs, nous sommes là pour gagner notre vie, pour faire vivre nos familles décemment, pour bénéficier de certains services sociaux auxquels nous avons droit. Et pas pour faire plus de profit pour l'entreprise. Et quand un gouvernement, que ce soit le gouvernement fédéral, mais en question de relations ouvrières, c'est les gouvernements provinciaux, sauf dans certains secteurs publics où le fédéral agit comme n'importe quel employeur, à témoin ils cherchent à privatiser les postes, ils se débarrassent de lignes de chemin de fer, il est question de se débarrasser de certaines lignes aériennes aussi, pour que certaines entreprises privées fassent plus de profit avec tout ça. Alors ce n'est pas un partenariat. Eux existent et placent leur argent pour en faire le plus grand profit possible. Et quand le gouvernement nous parle de partenariat, ils nous mentent. Et malheureusement, un tel gouvernement est partenaire des patrons qui veulent profiter davantage du travail du monde. Il ne nous donne pas plus de pouvoir et c'est ça dans toutes les formules de partenariat. Puis aujourd'hui, ils parlent de « partenariats comme ci » de « partenariat comme ça », mais j'ai entendu ça il y a 50 ans, avec d'autres noms, des fois, mais au fond c'était la même histoire. Et les travailleurs n'ont pas plus de pouvoir sur l'entreprise et sur l'économie qu'ils avaient avant.

Alors c'est faux. Il faut s'occuper des intérêts des travailleurs et des travailleuses. Les laisser exprimer leurs griefs, leurs problèmes, leurs revendications et s'organiser pour les gagner. Et quand on parle de fonds de solidarité par exemple, moi ça m'inquiète beaucoup. Parce que quand les travailleurs investissent de l'argent, on dit bien « ça va créer des emplois » ou « ça va empêcher certaines entreprises de fermer ». Mais ils se trouvent en contradiction avec eux-mêmes, ces travailleurs. Parce que quand ils deviennent des investisseurs, alors l'investissement, c'est pour le profit. Et de l'autre côté, il y a les travailleurs qui souffrent de ces profits-là et qui sont obligés de se battre pour avoir des salaires et des conditions plus justes. Et moi, je n'aime pas les fonds de solidarité pour cette raison-là, je pense que c'est une erreur. Mais enfin, c'est aux travailleurs de juger et une fois qu'on est embarqué dedans, c'est pas toujours facile. Mais quand une entreprise fait appel au fonds de solidarité pour moderniser, pour « rationaliser », dit-elle, son usine et que le résultat de cette modernisation et de cette rationalisation, c'est qu'on met à pied des quantités de travailleurs et de travailleuses. Ce n'est pas dans l'intérêt des gens, c'est qu'on entre dans la concurrence, dans la compétition. Pour que les profits, en fin de compte, soient plus grands. Et ça ne rapporte pas. Il faut se servir de nos fonds pour défendre nos intérêts de base pas pour améliorer les conditions ou les intérêts du patronat.

La Déclaration des droits de la personne : un outil puissant (1975-1999)

Madeleine Parent : Contrairement à ce que nous avons dans les années 40 et 50, nous avons un outil puissant maintenant dont on devrait se servir beaucoup plus. Mais avant, il faudrait le connaître. Il s'agit de la Déclaration des droits de la personne, faussement appelée droits de l'homme. Le texte original en anglais où madame Eleonore Roosevelt a travaillé et le Professeur John Humphrey de McGill ici à Montréal, appelaient ça *Universal Declaration of Human Rights* et un Français de France a choisi de dire que c'était des « droits de l'homme ». Mais ils... on dit que tous les êtres humains naissent égaux en dignité

et en droits. Ils doivent avoir accès à tous les droits et libertés contenus dans cette déclaration, sans aucune distinction de race, de religion, de couleur, de travail, etc. Et ensuite on va dans le détail de tous ces droits. On dit qu'on a droit à un travail sans esclavage et avec une certaine liberté. On a le droit de parole et d'association. Ça, c'est pour les syndicats et tous les groupes qui s'organisent. C'est très, très important au Québec, on a été les premiers à adopter une Déclaration des droits de la personne, en 1975. Je pense que la Révolution tranquille avait déjà eu de nombreux et d'importants effets sur la population. En 76, ça a été adopté sous un langage un peu différent à Ottawa. Et ça fait partie de la nouvelle constitution que Trudeau a fait disparaître et mettre en vigueur.

Mais ça ne s'est pas comme ça devrait et ça pourrait servir parce que d'abord les gens sont peu renseignés et il ne faut pas croire que quand on a gagné un droit en loi, que ce droit est respecté partout, sans combat, sans que les gens soient informés et qu'ils revendiquent ce droit dans toutes les circonstances où c'est nécessaire. Et c'est ce qui se fait seulement en partie maintenant, mais devrait se faire beaucoup plus. Et je pense que l'éducation du public, des jeunes, des travailleurs et des travailleuses, des immigrants, à la Charte des droits, à sa signification et à l'importance de s'en servir, devrait se faire de façon beaucoup, beaucoup plus étendue. Nous avons comme... en conséquence des décisions de la Cour suprême du Canada, où maintenant, quand quelqu'un se plaint d'une violation de ses droits, la Cour suprême... même si les cours plus basses légifèrent contre le plaignant, la Cour suprême d'habitude, les défend au nom de la Charte des droits et libertés et des autres ententes internationales qui en ont résulté. Et il faut que ça fasse partie des luttes que nous faisons et aussi à l'échelle internationale. Il y a d'autres gouvernements qui ont adopté les mêmes déclarations, mais qui en font fi et qui souhaitent que leurs populations ne les comprennent jamais. Et c'est un travail d'information en échange et en solidarité que nous pouvons faire dans l'intérêt de tout le monde.

Sophie Bissonnette : Est-ce que vous pouvez donner un exemple d'un groupe qui s'est prévalu de ces droits-là, qui a veillé à son application?

Madeleine Parent : Oui. Eh bien, le docteur Morgentaler qui, à force de travailler pour le droit à des avortements thérapeutiques quand les femmes le demandent, a obtenu de la Cour suprême du Canada une décision qui démontrait qu'il avait raison malgré tout ce qu'il avait subi de persécution et de décision de la Cour en première instance et même en Cour d'appel. Chantal Daigle, quand elle a été prise avec une grossesse qui lui venait d'un homme violent, qui l'avait battue, et qui a voulu à tout prix avoir un avortement, a perdu dans les cours de première et de deuxième instance. Mais elle a été défendue par la Cour suprême du Canada. Mais il faut dire que même notre Déclaration des droits n'est pas aussi parfaite que la déclaration mondiale. Par exemple, il est dit dans la Déclaration mondiale que tous les êtres humains naissent égaux en dignité et en droits. Alors, par rapport au droit à l'avortement, c'est clair, il faut naître, avant d'être un être humain indépendant. Alors que ce n'est pas dit dans nos déclarations et plus on les comprendra, plus on les étudiera, plus on luttera pour les perfectionner. Et aussi pour que les lois, selon ces déclarations, aient des dents et qu'on puisse s'en servir dans l'intérêt de la liberté et des droits des personnes. Aujourd'hui, il y a des conditions de semi-esclavage dans un certain nombre de pays. Or, selon la Déclaration, tout esclavage est défendu. Et on serait dans l'erreur, si on croyait qu'il n'y en a pas encore. Mais il faut appliquer ces déclarations et des lois qui s'adressent à ces déclarations pour défendre nos droits. Et le droit d'assemblée et le droit de se syndiquer. Il y a encore des violations très sérieuses, chez nous, et encore plus dans d'autres pays.